

De: Barry Leblanc [mailto:Barry.Le_Blanc@mce.gouv.qc.ca]
Date: mar. 2007-05-15 15:43
À: Primeau, Josée (BAPE)
Objet : Négociation avec les Malécites de Viger

Lévis

6211-04-004

Bonjour Mme Primeau,

Tel que demandé, voici un bref sommaire de l'état de situation du dossier de négociation avec les Malécites de Viger.

À l'automne 2003, le gouvernement fédéral mandatait le négociateur M. Tom Molloy afin d'entamer avec les Malécites de Viger une négociation qui s'apparente à une négociation de revendication territoriale globale. En fait, le gouvernement fédéral se disait disposé à discuter avec les Malécites des points suivants : les droits ancestraux, les droits issus de traité, l'accès au territoire et aux ressources, l'autonomie gouvernementale et les implications à long terme de l'arrêt Marshall.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont alors convenu avec les Malécites de Viger de tenir des discussions exploratoires qui sont venues à échéance à la fin de l'année 2004. Ces derniers ont ensuite manifesté leur intérêt d'entamer la négociation d'un projet d'entente-cadre portant sur les droits ancestraux et les droits issus de traités.

Toutefois, en juillet 2005, dans une lettre au grand chef Genest, le négociateur fédéral, M. Tom Molloy, déclarait qu'il ne pouvait entamer les négociations d'un projet d'entente-cadre, notamment à cause de la situation d'incertitude créée par le conflit au sein du conseil de bande. À ce jour, les discussions demeurent suspendues.

Pour plus d'information, vous pouvez toujours communiquer avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Au plaisir,

Barry Le Blanc, négociateur
Secrétariat aux affaires autochtones
Direction des négociations
905, Honoré-Mercier, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5M6

Téléphone : (418) 643-3166, poste 258

Télécopie : (418) 646-4918